

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le dix huit septembre à 19 heures.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Polyvalente en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel CHATET

Etaient présents : MM. BERTHION Yves, CHATET Michel, DUTHEIL Mathieu, FERRANDON Jean-François, ROUGE Louis, SAUVESTRE Armel, THEVENOUX Yves
Mmes DESROZIER Isabelle, PINET Isabelle, SHEIKH Bénédicte.

Etait absente excusée : GODEFROY Laurence

Secrétaire de séance : Madame PINET Isabelle

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente

Délégué suppléant pour la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Vu la délibération en date du 24 mai 2020 nommant monsieur Chatet Michel délégué de la commune de Fourilles à la CLECT

Vu la remarque de la communauté de commune Saint-Pouçain-Sioule-Limagne sur le fait qu'il faut un titulaire et un suppléant à cette commission

Après délibération, à l'unanimité des membres présents :

Monsieur BERTHION Yves est nommé délégué suppléant à la commission locale d'évaluation des transferts des charges de la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne.

Convention de mise à disposition de personnel

Suite au renouvellement des conseils municipaux, monsieur le maire de Chantelle vient de transmettre une nouvelle convention pour la mise à disposition d'un adjoint technique.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents :

Le Conseil Municipal autorise monsieur Michel CHATET, le maire à signer la convention de mise à disposition de personnel avec la commune de Chantelle.

Fonds de concours « mise en valeur des communes » de la Communauté de Commune Saint-Pourçain-Sioule-Limagne

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 26/06/2020 pour les travaux de voirie 2020, dont celui proposé par la société LA COLAS d'un montant de 26 378,50 € HT

Vu le devis supplémentaire pour un montant de 675,00 € HT,

Vu le devis de Caille Motoculture et l'achat d'une tondeuse autoportée au prix de 2 165,83€ HT

Vu le devis de réfection de la toiture du préau par la Sarl MOUNIN et Fils pour un montant de 1 119,50 € HT

Vu l'enveloppe 2020 pour le fonds de concours « Mise en valeur des communes » de la Communauté de Communes Saint Pourçain Sioule Limagne d'un montant de 3 061€

Considérant que la commune avec l'aide du fonds de concours peut financer ces travaux

Après en avoir délibéré,

DECIDE par 10 voix pour, 0 contre et 0 abstentions :

LA REALISATION des travaux et l'achat

Registre des délibérations du Conseil Municipal

APPROUVE le plan de financement suivant :

Dépenses :	Travaux , Achat	30 338,83 € HT
Recettes :	Com Com	3 061 €
	Conseil Départemental pour la partie voirie	7 744,80€
	Commune	19 533,03 €

AUTORISE, Monsieur le Maire à solliciter l'aide « Mise en valeur des communes » auprès de la Communauté de Communes Saint Pourçain Sioule Limagne

Réhabilitation du bâtiment : 1 Route d'Ussel

Monsieur le maire rappelle que lors de la réunion du conseil municipal en date du 26 juin 2020, la décision de garder le bâtiment 1 Route d'Ussel dans le patrimoine de la commune.

Suite à cette réunion une équipe a pris en charge le dossier pour définir des projets pour ce bâtiment soit la réhabilitation à usage d'habitation, soit la réhabilitation à usage de gîte. (Avantages, inconvénients)

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide de partir sur le projet du gîte

Monsieur Louis Rouge explique donc les travaux, les conditions de financement, le partenariat avec les Gîtes de France.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'approuver le projet de réhabilitation de l'ancienne poste en gîte
- Sollicite l'aide de l'Etat par la DETR dans le cadre du programme général d'aide aux travaux aux équipements communaux et dans le cadre du programme efficacité énergétique
- Sollicite l'aide du Conseil Départemental dans le cadre du programme Equipements touristiques : Soutien aux équipements touristiques
- Approuve le plan de financement :

Travaux de réhabilitation	150 000 € HT
DETR	75 000 € HT
Conseil Départemental	45 000 € HT
Commune	30 000 € HT
- Autorise Monsieur Michel CHATET, le maire à signer un partenariat avec les Gîtes de France pour le label et la gestion des locations.

Demande de reconnaissance de l'état de calamité agricole sécheresse 2020 sur le territoire de la commune de Fourilles

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Assurances et notamment l'article L.125-1 ;

Considérant les conséquences de la sécheresse qui sévit pour la troisième année consécutive,

Considérant que la commune de Fourilles a connu de fortes chaleurs continues depuis plus d'un an et que des records ont été battus au cours de cet été,

Considérant que la pluviométrie totale sur la commune de Fourilles a été très faible depuis la reconnaissance de calamité agricole 2018, aggravant la situation fragile des nappes phréatiques, la possibilité des pâturages de se régénérer et compromettant la pousse de l'ensemble des récoltes, rendant impossible la reconstitution indispensable des stocks.

Pour la troisième année consécutive, le département est durement frappé par un épisode de sécheresse. Cette année, elle impacte en plus fortement les rendements des céréales et oléagineux.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs agriculteurs ont fait part des dégâts occasionnés par cette sécheresse sur leur activité et des coûts importants induits.

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Ils estiment la perte de rendement très conséquente. Ces pertes compromettent l'équilibre de trésorerie dans les exploitations et engendrent des frais conséquents inhabituels tant pour nourrir le bétail depuis plusieurs semaines que pour pallier aux pertes de rendements.

Le phénomène de sécheresse se répète et perdure actuellement ce qui amplifie les pertes à venir et les frais. Nombreux sont les agriculteurs qui sont dans une situation financière alarmante et dans un état psychologique préoccupant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de solliciter auprès de l'Etat la reconnaissance, dans les meilleurs délais, de l'état de calamité agricole sécheresse pour l'année 2020 et ce sur tout le territoire de la commune de Fourilles ;
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ladite reconnaissance ;
- de solliciter l'État pour que les agriculteurs puissent bénéficier d'aides au titre de ce fléau et que soient notamment de plus appliqués au plus vite des dégrèvements de taxe foncière sur les propriétés non bâties (T.F.N.B.), les avances possibles sur la PAC.

Informations et questions diverses

- Monsieur le maire, les adjoints et l'employeur communal vont refaire le marquage au sol dans le bourg.
- La Société Colas a réalisé les travaux de voirie 2020 fin août
- Un représentant de L'ADEF est venu présenter la structure et les services de mise à disposition de personnel pour les communes et les particuliers.
- Monsieur Thierry Sergère est venu informer la mairie de l'érosion du chemin rural du CD 987 au Moulin de Fourilles par la rivière La Bouble. Monsieur le maire en a informé la communauté de commune qui gère les dossiers des rivières.
- L'UTT a été informée du problème de visibilité au carrefour de l'Allée de Borde et de la D36
- En prévision de la réunion du SICTOM Sud-Allier, Monsieur Yves Berthion délégué suppléant a fait part au délégué titulaire de son avis défavorable pour l'adhésion de ce syndicat à une association.
- Inauguration avec les autorités des nouveaux travaux de la caserne de Chantelle jeudi 24 septembre
- Prochaine réunion du conseil municipal le 16 octobre 2020 à 19h.

Fin de la séance 20h48